




CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DES AUDIOPHONES

Les présentes Conditions Générales définissent les conditions dans lesquelles Batorama loue des systèmes d'audiophones pour visites guidées à Strasbourg. Toute commande de systèmes d'audiophones emporte de plein droit adhésion aux présentes conditions générales de location.

Les documents contractuels liant Batorama et le Locataire sont le ticket de confirmation de location et les présentes Conditions Générales (ensemble le « Contrat »). Les traductions des présentes conditions générales de location en [allemand](#) , [anglais](#)  et [italien](#)  sont accessibles. Toutefois, en cas de litige, seule la version française des présentes conditions générales de location fait foi.

Au sens des présentes conditions générales, a la qualité de Locataire la personne qui fait la demande de location en son nom, la personne qui signe le ticket de confirmation de location et la personne à laquelle appartient la carte bancaire permettant le versement d'un dépôt de garantie par le biais d'une pré-autorisation bancaire.

1. OBJET

La société Batorama met à la disposition des personnes formulant une demande de location dans les conditions exposées à l'article 3 des présentes (ci-après désignées les « Locataires » ou les « Clients »), un système d'audiophones pour visites guidées composé d'un émetteur par guide et du nombre demandé de récepteurs et d'oreillettes jetables pour les visiteurs (ci-après désigné le « Matériel »). Pour chaque commande, Batorama ajoutera systématiquement et gratuitement 1 récepteur supplémentaire par tranche de 15 récepteurs commandés, afin de pallier au dysfonctionnement ou à la perte éventuels d'un récepteur durant la location, sans que cela ne porte préjudice à ses droits au titre des articles 6 et 7 des présentes conditions générales.

2. TARIFS

Le Matériel peut être loué pour différentes durées aux tarifs suivants :

- 1h : 1,90€ TTC par lot composé d'un récepteur et d'un kit d'oreillette jetable fourni,
- 2h : 2,40€ TTC par lot composé d'un récepteur et d'un kit d'oreillette jetable fourni,
- 4h : 3,50€ TTC par lot composé d'un récepteur et d'un kit d'oreillette jetable fourni.

L'émetteur pour le guide est loué à titre gratuit, en accompagnement de la location aux conditions tarifaires visées ci-dessus, et pour la même durée.

Le prix payé donne droit à une certaine durée de location ainsi qu'à un ticket « file réservée » donnant droit à un accès à la Cathédrale de Strasbourg via une file réservée aux groupes.

Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de modification à tout moment par Batorama.

Le prix du Matériel est payé en totalité par le Locataire au moment de la commande, avant le début de la mise à disposition du Matériel, sauf conditions particulières négociées entre le Locataire et Batorama.

3. CONDITIONS DE LA COMMANDE

Le Locataire passe commande soit via le site internet www.batoramashop.com soit en se présentant à la boutique Batorama située 18 place de la cathédrale à 67000 Strasbourg, soit en en faisant la demande par mail à info@batorama.com ou par téléphone au +33 3 69 74 44 04.

Le matériel est loué en fonction des quantités disponibles.

La location du matériel est destinée aux personnes contractant en qualité de professionnels, c'est-à-dire n'ayant pas la qualité de consommateur au sens du droit de la consommation, sauf exception expressément acceptée par Batorama. Dans ces conditions, la réglementation relative au droit de rétractation n'est pas applicable.

Avant validation de sa commande et règlement du prix, le Locataire prend connaissance des présentes conditions générales de location, les accepte et s'engage à les respecter.

En garantie de la restitution du Matériel en bon état, Batorama exige le versement d'un dépôt de garantie d'un montant de 90€ TTC par récepteur loué et 180€ TTC par émetteur, soit par le biais d'une pré-autorisation bancaire pour le montant concerné à partir de la carte bancaire du Locataire dans la limite du plafond autorisé par sa banque, soit le cas échéant par remise d'un chèque bancaire. En outre, Batorama se réserve la possibilité de soumettre la location à la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité par le Locataire.

Le Locataire peut procéder à l'annulation partielle ou totale de sa commande dans les conditions suivantes :

- Jusqu'à 2 jours calendaires avant la date prévue de mise à disposition : sans frais,
- Moins de 2 jours calendaires avant la date prévue de mise à disposition : des frais d'annulation représentant 100% du montant TTC total de la commande sont dus par le Locataire,
- En cas de non présentation à la date et l'heure prévues pour la mise à disposition : des frais d'annulation représentant 100% du montant TTC total de la commande sont dus par le Locataire.

Les frais d'annulation seront déduits de l'acompte ou de toute somme déjà versée par le Locataire.

4. DUREE DE LA LOCATION

Les dates et horaires de début et de fin de la location sont fixés sur le ticket de confirmation de location signé par le Locataire.

Ces dates et horaires doivent impérativement être respectés par le Locataire, sous peine des sanctions suivantes :

- Un retard imputable au Locataire dans le retrait du Matériel entrainera une réduction proportionnelle de sa durée de location : sauf accord exprès de Batorama, l'heure de restitution ne sera pas décalé ;

- Un retard imputable au Locataire dans la restitution du Matériel donnera lieu au paiement de frais de retard d'un montant de 70 cents par récepteur et par tranche de 15 minutes au-delà de l'heure prévue de restitution.

En outre, au cas où le retard du Locataire causerait une carence de Batorama à mettre le Matériel à disposition d'un autre Client qui l'aurait réservé pour une période postérieure, Batorama se réserve le droit de réclamer au Locataire toute indemnisation à ce titre. La location prend effet au moment où le Matériel est remis au Locataire. La remise du Matériel entraîne transfert de la responsabilité et des risques au Locataire qui en assume la garde juridique jusqu'à la restitution de l'intégralité du Matériel à Batorama.

5. CONDITIONS DE LA MISE A DISPOSITION

Le Matériel sera mis à disposition du Locataire à la boutique Batorama située 18, place de la Cathédrale à 67000 Strasbourg à la date fixée sur le ticket de confirmation de location, 15 minutes avant l'horaire de début de la location.

La mise à disposition interviendra après acceptation des conditions générales de location, examen par le Locataire de l'état du Matériel, signature du ticket de confirmation de la location et versement du dépôt de garantie : soit par accord bancaire pour la pré-autorisation dans la limite du plafond autorisé, soit le cas échéant par remise d'un chèque bancaire. A défaut de réserves formulées par écrit par le Locataire lors de la remise du Matériel, celui-ci sera réputé avoir été remis en bon état, apte à l'utilisation pour laquelle il est loué, avec les consignes d'utilisation et les accessoires nécessaires.

Pour la visite commentée dans les musées et monuments historiques, dans le cadre d'une prestation commercialisée par un opérateur de voyages et de séjours, il s'engage à respecter les obligations découlant de la réglementation de guide-conférencier (notamment article L. 221-1 du code du tourisme) qui fait obligation d'avoir recours à des personnes qualifiées, détentrices de la carte professionnelle de guide-conférencier, étant rappelé que la délivrance de cette carte professionnelle est soumise aux conditions fixées par les articles R. 221-1 et suivants du code du tourisme.

Il s'engage par ailleurs à utiliser le Matériel dans les conditions imposées par le responsable des lieux objet des visites.

Il reconnaît que tout prêt ou sous-location du Matériel sont strictement interdits, à l'exception des récepteurs destinés exclusivement à ses clients, en tant que membres et participants du groupe. Il s'engage à utiliser le Matériel en bon père de famille, avec prudence et diligence, conformément à sa destination et aux réglementations en vigueur. Il garantit la bonne utilisation par ses clients des récepteurs qu'il met à leur disposition dans le cadre de la visite guidée.

6. RESPONSABILITES - DOMMAGES - SINISTRES

Pendant tout la durée effective de location du Matériel, le Locataire est responsable de tout dommage causé par le Matériel aux personnes et aux biens et de tout dommage causé au Matériel loué. Le Locataire déclare être régulièrement assuré pour sa responsabilité professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable dans le cadre des prestations accomplies pour ses clients, l'assurance étant destinée à couvrir les dommages pouvant survenir au cours de la location. Il est conseillé la souscription d'une garantie « biens confiés » permettant le remboursement, dans les conditions stipulées par la police d'assurance, des sommes facturées par Batorama au Locataire en cas de perte, de vol ou de dégradation des biens confiés. En pareil cas, le Locataire fait son affaire des démarches avec son assureur, les éventuelles sommes dues sont encaissées par Batorama conformément aux stipulations des articles 6 et 7.

En cas d'endommagement ou de perte totale ou partielle du Matériel, le Locataire sera redevable envers Batorama d'une indemnité forfaitaire de 90€ TTC par récepteur loué perdu ou endommagé et 180€ TTC par émetteur loué perdu ou endommagé. Cette indemnité sera prélevée directement sur le dépôt de garantie laissé par le Locataire conformément à l'article 3, alinéa 5 et à l'article 5, alinéa 3 : soit, s'agissant d'une pré-autorisation bancaire, en autorisant Batorama, aux fins de paiement des sommes dues dans ce cadre, à débiter réellement le montant pré-autorisé ou utiliser une partie de la somme à hauteur de l'indemnité due et libérer le solde de la somme ; soit, s'agissant d'une remise de chèque bancaire, le Locataire s'oblige à régler l'indemnité par tous moyens de paiement admis, en contrepartie de la restitution du chèque remis avant mise à disposition du Matériel.

Batorama se réserve, en outre, le droit d'engager la responsabilité du Locataire et de solliciter, à charge d'en justifier, une indemnisation pour tout dommage d'une valeur supérieure à ce montant, lequel ne constitue pas une limitation de responsabilité du Locataire.

En cas d'accident ou de vol impliquant le Matériel, le Locataire s'engage à transmettre à Batorama une déclaration écrite dans un délai de 24h. Batorama se réserve également le droit de lui demander de déposer une plainte auprès des forces de police en cas de perte, de vol ou de dégradation causée volontairement par un tiers.

Batorama ne peut être tenue responsable des défauts ou retards de mise à disposition dus à des cas de force majeure ou à tout fait indépendant de sa volonté, tels que des retards de restitution par les Locataires précédents, ni de leurs conséquences directes et indirectes pour les Locataires ou des tiers et n'est redevable d'aucune indemnité à ce titre.

7. RESTITUTION DU MATERIEL

L'intégralité du Matériel loué doit être restituée par le Locataire en personne à la boutique Batorama située 18, place de la cathédrale - 67000 Strasbourg au jour et à l'heure prévus sur le ticket de location. Aucune restitution en plusieurs fois ne sera acceptée.

Le Locataire est tenu de restituer le Matériel en bon état, avec tous ses accessoires et équipements, à l'exception des oreillettes jetables qui devront être retirées avant la restitution. Les personnes du groupe représenté par le Locataire peuvent garder l'oreillette si elles le désirent. Dans le cas contraire BATORAMA met à disposition un conteneur destiné à collecter les oreillettes usagées dans lequel le Locataire prendra soin de les jeter avant restitution du matériel.

Le Locataire reste tenu de toutes les obligations découlant du présent contrat jusqu'à récupération effective par Batorama de l'intégralité du Matériel et remise d'un reçu.

Au moment de la restitution du Matériel, il sera procédé à un examen de son état par le personnel de Batorama. Le Locataire s'engage, au moment de la restitution, à déclarer tout incident et/ou Dommage affectant l'état du Matériel ou sa complétude sur le

document qui lui aura été remis à cet effet lors du dépôt du Matériel. L'examen du Matériel est réalisé en principe de manière contradictoire, en présence du Locataire, suite au dépôt du Matériel. Cependant, afin de satisfaire aux besoins spécifiques de certains Locataires, BATORAMA propose, sur demande expresse du Locataire et dans son seul intérêt compte tenu desdits besoins, un service optionnel de restitution « rapide » dans le cadre duquel le Locataire n'est pas tenu d'assister à l'examen du Matériel après restitution, cet examen étant réalisé en son absence par le personnel de BATORAMA, postérieurement au dépôt du Matériel et avant une nouvelle location ; Batorama se charge par la suite d'avertir par SMS et/ou mail du résultat de l'examen et de lui restituer, le cas échéant, son dépôt de garantie. En cas de restitution « rapide », le Locataire s'engage à accepter le résultat de l'examen du Matériel réalisé en son absence par le personnel de BATORAMA ainsi que l'éventuelle facturation de l'indemnité prévue ci-dessous ; il renonce à toute contestation à ce titre. L'option restitution « rapide » n'est pas ouverte au cas où le Locataire déclarerait un incident ou dommage au Matériel.

En cas de non restitution de tout ou partie du Matériel, Batorama facturera au Locataire un montant forfaitaire de 90€ TTC par récepteur ou 180€ TTC par émetteur manquants ; les équipements, accessoires, éléments démontables ou pièces détachées non restitués seront facturés au prix de remplacement.

Ces sommes pourront être prélevées en tout ou partie sur le dépôt de garantie fourni par le Locataire dans les conditions mentionnées à l'article 6 alinéa 2. En cas de restitution du matériel conforme et complet, Batorama procédera soit à l'annulation de la pré-autorisation et donc libérera le montant préautorisé, soit restituera le chèque bancaire remis avant mise à disposition du Matériel.

8. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le Contrat conclu entre BATORAMA et le Locataire est soumis au Droit français.

Tout litige relatif au Contrat relève de la compétence exclusive des juridictions de Strasbourg.

Prénom		NOM	
---------------	--	------------	--

Organisme	
------------------	--

Signature

Restitution rapide

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de location des audiophones et je les accepte.